

Conseil en vue du retour

Une compétence acquise, c'est un bagage pour la vie

Le Conseil en vue du retour de Berne (CVR) assiste les personnes qui souhaitent rentrer de manière autonome dans leur pays d'origine. Pour les personnes qui n'ont pas accès au soutien de l'Etat, le CVR cherche des solutions alternatives. Il en résulte souvent une collaboration avec le Service social international (SSI). Michèle Demierre, Chargée de programme de réintégration dans le pays d'origine, explique comment le SSI travaille.

L'aide au retour ne se limite pas à une assistance financière ponctuelle. Elle représente un processus d'accompagnement qui implique une collaboration étroite entre les bénéficiaires, les travailleuses et travailleurs sociaux, les organisations d'aide et les structures locales des pays de retour. Michèle Demierre souligne l'importance d'un accompagnement individualisé. Selon elle, il ne s'agit pas seulement d'apporter une aide matérielle, mais de construire, avec la personne concernée, un projet de vie qui favorise une réintégration durable: «Nous ne considérons pas les bénéficiaires comme des <cas>, mais comme des individus avec une histoire et des aspirations.» L'aide au retour s'inscrit dans un paysage institutionnel complexe, où diverses structures, étatiques et non gouvernementales, interviennent à différents niveaux. En Suisse, certaines aides sont proposées directement par les cantons ou par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM). Cependant, de nombreuses personnes restent en marge de ces dispositifs, soit parce qu'elles ne remplissent pas les critères requis, soit parce que leur parcours migratoire ne correspond pas aux catégories administratives existantes.

Un dispositif complémentaire aux aides étatiques

C'est précisément dans ces zones intermédiaires que le SSI joue un rôle clé. L'aide au retour qu'il propose est conçue comme une alternative pour les personnes qui, sans cela, n'auraient que peu de perspectives d'accompagnement. Il ne s'agit pas d'un retour imposé, mais d'un processus que la personne doit avoir accepté, et qui repose sur une volonté de construire un projet réaliste et viable dans le pays d'origine.

L'objectif principal du programme est de favoriser l'autonomie financière des bénéficiaires. L'accent est mis sur des projets professionnels ou de formation, permettant aux bénéficiaires de se stabiliser et de construire un avenir durable.

Financement par les dons

Le financement du programme de réintégration du SSI repose exclusivement sur des fonds privés et marche grâce aux soutiens d'entreprises de fondations et de donateurs et donatrices individuel-le-s. Cette indépendance financière permet une plus grande flexibilité dans l'accompagnement des bénéficiaires, en adaptant les projets aux réalités de terrain plutôt qu'à des critères strictement administratifs. En revanche, elle représente aussi un défi, car les ressources disponibles varient en fonction des dons et nécessitent une recherche de financement constante pour assurer la pérennité du programme.

Un accompagnement personnalisé, clé de la réussite

Le succès de ces programmes repose en grande partie sur l'accompagnement proposé en amont et en aval du retour. Comme le précise Michèle Demierre: «Nous ne proposons pas un catalogue de solutions toutes faites. Chaque projet doit être construit avec la personne concernée, en fonction de son parcours, de ses compétences et des réalités du pays d'origine.» Avant le départ, un travail de préparation est mené avec les bénéficiaires pour définir un projet réaliste. Cette phase implique souvent une collaboration avec les assistantes et assistants sociaux en Suisse, qui connaissent bien la situation de la personne et peuvent apporter un éclairage précieux sur

Critères pour faire une demande auprès du SSI

Afin d'aider les professionnels à déposer les demandes auprès du SSI, voici un récapitulatif des critères permettant à un projet d'être éligible :

- **Avoir résidé en Suisse pendant au moins un an** (plus de flexibilité pour les familles)
- **Ne pas avoir accès à d'autres aides étatiques**
L'une des conditions essentielles est que toutes les autres options d'aide au retour proposées par l'Etat aient été évaluées et écartées. Le programme est destiné à celles et ceux qui ne bénéficient pas d'un autre soutien.
- **Présenter un projet réaliste et adapté aux compétences du bénéficiaire**
Le projet doit correspondre aux compétences et à l'expérience de la personne, afin de maximiser ses chances de réussite dans le pays d'origine.
- **Ne pas concerner un pays où il existe déjà un solide filet social**
L'aide au retour est principalement destinée aux pays où les personnes migrantes ne peuvent pas compter sur un soutien public adéquat. Les retours vers des pays disposant d'un système social développé ne sont donc généralement pas éligibles.
- **Montrer une motivation et un engagement personnel**
Le programme repose sur l'implication active des bénéficiaires. Ces derniers doivent être prêts à s'investir pleinement dans leur projet et à collaborer avec les partenaires locaux une fois rentrés.

ses besoins et capacités. Une fois le projet défini, la personne reçoit une attestation de soutien, qui précise le type d'aide qui lui sera accordé après son retour.

Le rôle important des assistant-e-s sociaux

Les travailleurs et travailleuses sociaux jouent un rôle fondamental dans ce processus. Ils et elles sont souvent les premiers interlocuteurs des personnes concernées, ceux et celles qui peuvent les informer sur les dispositifs existants. Leur capacité à orienter et à accompagner est un atout indispensable pour assurer la réussite de ces projets. Michèle Demierre: «La réintégration d'une personne est le résultat d'un engagement collectif. Plus nous serons nombreuses et nombreux à collaborer, plus nous verrons de belles réussites.»

Les défis de la réintégration

Après le retour, le suivi se poursuit grâce aux partenaires locaux, qui jouent un rôle clé dans l'implantation et la réussite du projet. Ces partenaires sont souvent des ONG, mais peuvent aussi être des travailleuses et travailleurs sociaux indépendant-e-s qui assurent un suivi de proximité. La communication régulière, notamment via des outils comme WhatsApp, permet de maintenir un lien et d'adapter l'accompagnement en fonction des difficultés rencontrées.

Malgré cet accompagnement, les défis restent nombreux. Le premier est l'adaptation au pays de retour. Beaucoup de bénéficiaires ont passé plusieurs années en Suisse et doivent se réhabituer à un environnement parfois très différent. Certains n'ont plus de liens familiaux ou sociaux solides sur place, ce qui complique leur réintégration.

Ensuite, il y a la pression sociale et familiale. Dans certains cas, les proches attendent de la personne qu'elle contribue financièrement dès son retour. Cette attente peut peser sur le projet et mettre en péril son équilibre économique. Michèle Demierre évoque notamment l'exemple d'un homme rentré en Guinée-Bissau, dont l'épicerie a rapidement échoué sous la pression familiale: «Sa famille venait se servir gratuitement, considérant que ce qu'il avait reçu était à leur disposition. Sans revenus suffisants, il a dû abandonner son activité.»

Un autre défi majeur est l'état psychique des personnes qui rentrent. Beaucoup ont vécu des parcours migratoires difficiles. Leur santé mentale peut être fragilisée, et le retour représente un nouveau choc. L'absence de structures de soutien psychologique dans certains pays complique encore la situation.

L'impact et les perspectives d'évolution

L'impact de ces programmes est difficile à mesurer avec précision, car la réussite d'une réintégration dépend de nombreux facteurs extérieurs. Une évaluation menée par le SSI a toutefois montré que 57 pour cent des bénéficiaires étaient, un an après leur retour, dans une situation jugée «digne», c'est-à-dire qu'ils avaient trouvé une certaine stabilité, soit grâce à leur projet initial, soit en réorientant leurs activités.

Cette proportion, bien que perfectible, est encourageante lorsqu'on la compare aux défis rencontrés. L'un des éléments les plus positifs mis en avant est la flexibilité du dispositif. Contrairement à d'autres aides plus rigides, le programme de

réintégration du SSI permet d'ajuster les projets en fonction des besoins réels des bénéficiaires.

Par ailleurs, les formations sont particulièrement encouragées, car elles offrent des perspectives plus durables que les simples projets commerciaux. Comme le souligne Michèle Demierre, «une compétence acquise, c'est un bagage pour la vie».

Hila Mangal

Avec l'aide du SSI, Monsieur P. a pu investir dans la petite entreprise familiale

Monsieur P., originaire du Venezuela, s'est présenté au CVR au printemps 2024. Il avait déposé une demande d'asile en Suisse et la procédure était encore en cours. Ne sachant pas combien de temps durerait la procédure, il a décidé de rentrer au Venezuela de manière autonome, car dans une région rurale à l'extérieur de Caracas, son fils, sa femme et ses deux autres enfants vivaient dans une situation extrêmement précaire. Monsieur P. voulait et devait les aider, à présent.

Le Venezuela étant un pays exempté de visa, il était clair que le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) ne prendrait en charge que les frais de voyage, mais ne fournirait pas d'aide au retour financière. La CVR s'est adressée au SSI et a aidé Monsieur P. à élaborer un projet qui lui permettrait de générer un revenu de subsistance pour sa famille.

Monsieur P. a estimé que le plus judicieux était d'investir l'aide à la réinsertion dans la petite entreprise familiale, un élevage de porcs. En effet, avec seulement deux cochons dans une étable de fortune trop petite, l'entreprise ne produisait même pas assez pour nourrir suffisamment les animaux. Monsieur P. a soumis une description de projet et un budget à SSI. Ils comprennent l'achat d'animaux supplémentaires, de nourriture et de matériel, ainsi que l'extension de l'étable et de l'enclos. Après avoir demandé des précisions sur le projet, SSI a approuvé la demande avec un budget de 3 675 dollars.

Le processus habituel veut que le partenaire local reçoive notre contribution et paye directement les dépenses relatives au projet auprès des fournisseurs. Etant donné qu'au Venezuela, contrairement à la plupart des pays de retour, le SSI ne disposait alors pas d'un partenaire local pour accompagner le projet, un mode de fonctionnement exceptionnel a été convenu: Le budget alloué a été divisé en six tranches et Monsieur P. devait à chaque fois envoyer des factures et des photos au SSI avant que la tranche suivante ne soit versée. Monsieur P. a reçu une confirmation écrite du SSI et les coordonnées pour rester en contact avec le SSI après son arrivée au Venezuela. Avec un plan de projet et la perspective de générer un revenu, Monsieur P. est reparti au Venezuela avec moins de soucis.

Anna Rüfli